publication du 25/09/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260923-delib202642-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt-trois septembre deux mil vingt-six

Date de convocation : 15 septembre 2026 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30

Nombre de conseillers
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17
- Absents : 02
- Exclus 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET,

Etaient excusés et ont donné pouvoir :
Barbara PERNIN pouvoir à Séverine PIOT
Camille PESTEL pouvoir à Marjorie DE BARROS

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Moïse DA SILVA

Objet :
Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

N° : 2026-42

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'ADIA adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale constitutive de l'ADIA du 7 octobre 2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017, du 26 mars 2025 et du 20 mai 2026 notamment dans son article 1.6 : « *Toute Commune, tout Etablissement Public Intercommunal de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts.*

publication le 25/09/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260923-delib202642-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

L'adhésion devient effective dès transmission de la délibération opposable à l'Agence. L'adhésion *d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent et réciproquement ».*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts,

- D'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2026 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 1.6 des statuts.

- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'intervention avec l'ADIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355